



SP SARCELLES
06.01.15

DELIBERATION N° 64

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de MONTMORENCY
Commune de SURVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SURVILLIERS

L'an deux mille quinze, le Seize Décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Noël MOISSET

Étaient Présents : Jean-Noël MOISSET. Maryse GUILBERT. Francis RONDET. Nadine RACAULT. François VARLET. Reine-Marie GREMEAUX. Michel RAES. Adeline ROLDAO. MARTINS Christine ALLOUIS. Michel PRULHIÈRE. Sandrine FILLASTRE. Daniel BENAGOU. Lucienne GUEDON. Ahmed LAFRIZI. Denis HOF. Jean Jacques BIZERAY. Daniel BELAND. Marina CAMAGNA. Rudy BORNE. Michèle MARIE. Anthony ARCIERO. Fabrice LASSERRE. Christine SEDE

Absents excusés : Régis SCARPINO donne pouvoir à Jean Noël MOISSET
Estelle LAMOUR donne pouvoir à Nadine RACAULT
Alain VERON donne pouvoir à Jean Noël MOISSET

Absents : Suzie PLANCHARD

Secrétaire de séance : François VARLET

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Conformément aux dispositions de l'article L 5210-1-1 du CGCT, Monsieur le Préfet invite les conseils municipaux des Collectivités à délibérer afin qu'ils émettent un avis sur le projet de schéma, dans un délai de deux mois à compter du 7 Décembre 2015. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Au terme de ce délai, Monsieur le Préfet du Val d'Oise, adressera pour avis, le projet de schéma accompagné de l'ensemble de nos avis, à la Commission départementale de la coopération intercommunale, qui disposera, à compter de cette transmission, d'un délai de trois mois pour se prononcer.

A l'issue de cette consultation, Monsieur le Préfet arrêtera et publiera le schéma de coopération intercommunale du département du Val d'Oise.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

ARTICLE 1^{er} : EMET un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération Intercommunale présenté par le Préfet du Val d'Oise.

ARTICLE 2^{ème} : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Payeur de Louvres.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Noël MOISSET